



Coût imposé des cartes scolaires électroniques

Par laul66

bonjour Je suis parent de 2 collégiens. Le conseil général fournit trois cartes pour leur permettre d'accéder au transport scolaire et au restaurant scolaire. Or ces cartes sophistiquées coûtent en tout et en cas de perte ou de détérioration 15 euros par élève. Peut-on imposer à des jeunes de gérer 15 euros au quotidien, dans leurs poches, sans risquer une perte ou une détérioration sur l'année ? tous les ans je dois racheter toute ou partie de ces cartes au moins une fois. Je conteste que l'administration impose ce coût aux familles, ai-je la possibilité de contester ce qui me semble un abus et ne pas payer ?

Merci de votre réponse